Le réseau de transport d'électricité

GT - Evolution des règles MA-RE
Ad'hoc ISP15

10 Mai 2022

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Ordre du Jour

GT MARE – Ad hoc Modalités transitoires ISP15

1. Modalités transitoires : les différents chantiers
2. Chantier 1 : Mise à disposition de données historiques
3. Chantier 2 : Tests techniques
4. Chantier 3 : Organisation du déploiement en production
5. Chantier 4 : Gestion des rejeux
6. Macro planning de synthèse des orientations discutées

1 Modalités transitoires ISP15 : les différents chantiers

Concertation ISP15 : point d'étape et objectifs 2022



Début de la concertation (mai 2019)
et appel à contributions

Réalisé en 2020 et 2021

- ✓ Concertation sur les évolutions à la cible au sein des GT
- ✓ Insertion dans les règles MA-RE v10 et dans les rapports d'accompagnement NEBEF et MECAPA

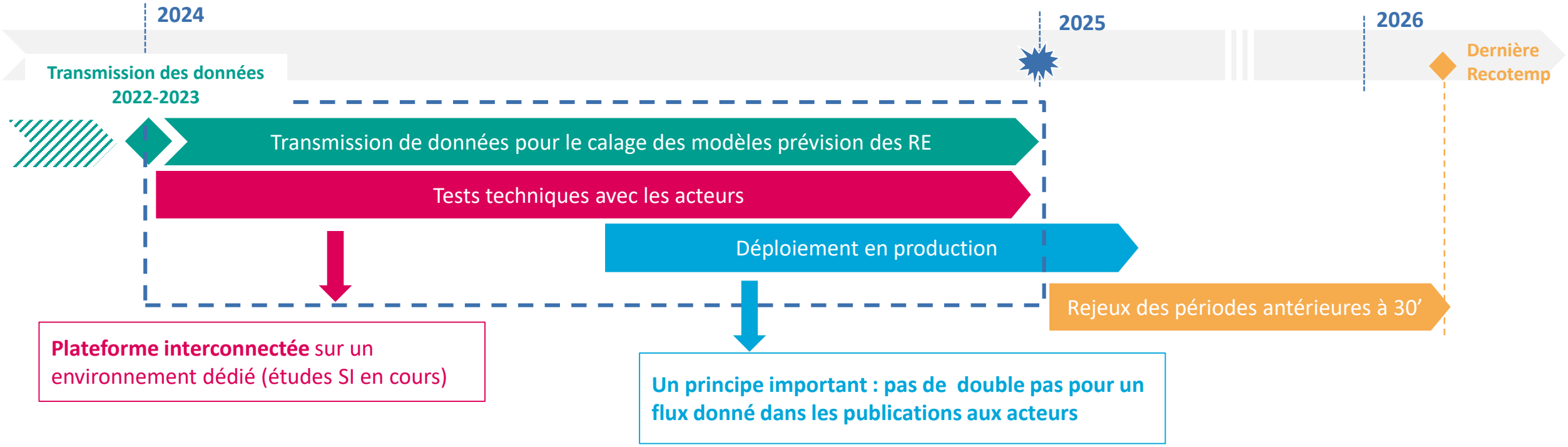
Objectifs 2022

- ✓ Ateliers techniques sur les échanges de données
- ❑ **Concertation des modalités transitoires au sein des GT**
- ❑ Suite de la concertation NEBEF sur les impacts à la cible
- ❑ Poursuite de l'insertion dans les règles de marché

Objectif du GT : partager les orientations envisagées pour la transition vers le pas de règlement des écarts 15' sur le périmètre MA-RE*, et entamer la construction de la trajectoire

** Les modalités transitoires en lien avec la reconstitution des flux ou en lien avec les dispositifs NEBEF, SSY, MECAPA et RR-RC seront également concertées dans les GT associés (CGP du 14/06 et GT effacement transverse du 20/06)*

Modalités transitoires : plusieurs chantiers



1

Objectif : communiquer un historique aux RE pour leur permettre de caler leur modèle de prévision, maillon essentiel pour l'équilibrage du réseau

2

Objectif : permettre aux acteurs de tester les interfaces et flux d'information avec RTE pour s'assurer qu'ils pourront être traités par les systèmes concernés

3

Objectif : organiser le déploiement des évolutions liées au projet afin de réduire le risque SI sur la bascule

4

Principe : les rejeux de données marché antérieures à la date de changement de granularité seront réalisés au pas en vigueur sur les périodes considérées

2 Chantier 1 : Mise à disposition de données historiques

Rappel des données historiques demandées

- Demandes formulées par les acteurs et restituées lors du GT ad hoc ISP15 de février 2021
- Objectif : permettre aux acteurs de caler les modèles de prévision en mettant à disposition des bilans simulés au pas 15' à partir de données réelles mesurées au pas 15'
- Accessibilité des données : mise à disposition des données aux acteurs qui en feront la demande

Données GRD -> acteurs

Nature de la données	RE	ELD
Agrégats de courbes de bilan au pas 15' détaillés par profil, au périmètre du demandeur, pour les points traités en profilage (1)	X	
Agrégats de courbes télérelevées au pas 15' par filière de production, au périmètre du demandeur, pour les points traités en courbe (1)	X	
Courbes de sous profils dynamique	X	X
Coefficients de calage à la maille Enedis	X	
Courbe de température réalisée J>J+3 au pas 15	X	X
Coefficients de sous profils statiques ajustés (Pr profils résiduels)	X	

Données RTE -> acteurs

Nature de la donnée	RE	GRD
Synchrone postes sources RTE		X

GRD participant à cette phase à blanc (scénario probable à date)

- ENEDIS (environ 95% des volumes)
- Une participation d'une ELD par système d'Information représentatif

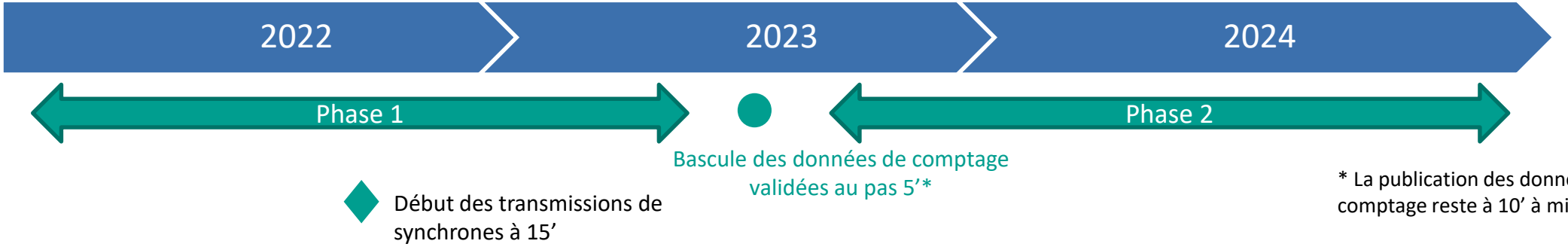
Concernant le calcul du coefficient de calage :

- Le coefficient calculé par Enedis à son périmètre est considéré comme une bonne approximation du coefficient national (proposition qui fait consensus)

Focus sur les données fournies par RTE (synchrones)

Timing de mise à disposition aux GRD des historiques synchrones RTE 15’	**A partir de septembre 2022** pour la période janvier-août 2022, puis au fil de l’eau (données disponibles le mardi en S+1) Via l’API Big substations et un data_type / une ressource particuliers

Etablissement des historiques synchrones RTE au pas 15’ à partir des données de comptage :



Données compteurs disponibles	Compteurs IP : 94% du parc • Brutes** : 1 et 10’ • Validées*** : 10’	Compteurs RTC: • Validées : 10’	Compteurs IP : • Brutes : 1 et 5’ • Validées : 5’	Compteurs RTC: • Validées : 5’ (puissance 10’ dupliquée)
Méthodologie pour établir la synchrone 15’	**Reconstitution sur la base de données brutes 1’** • Données brutes 1 minute pour les compteurs IP • Répartition uniforme de la puissance manquante pour chaque pas 10’ par rapport aux données validées (correspondant aux compteurs RTC et à la différence brut/validé pour les compteurs IP)		**Utilisation des données validées 5’**	

** Données brutes : données télérelevées au fil de l’eau sans correction

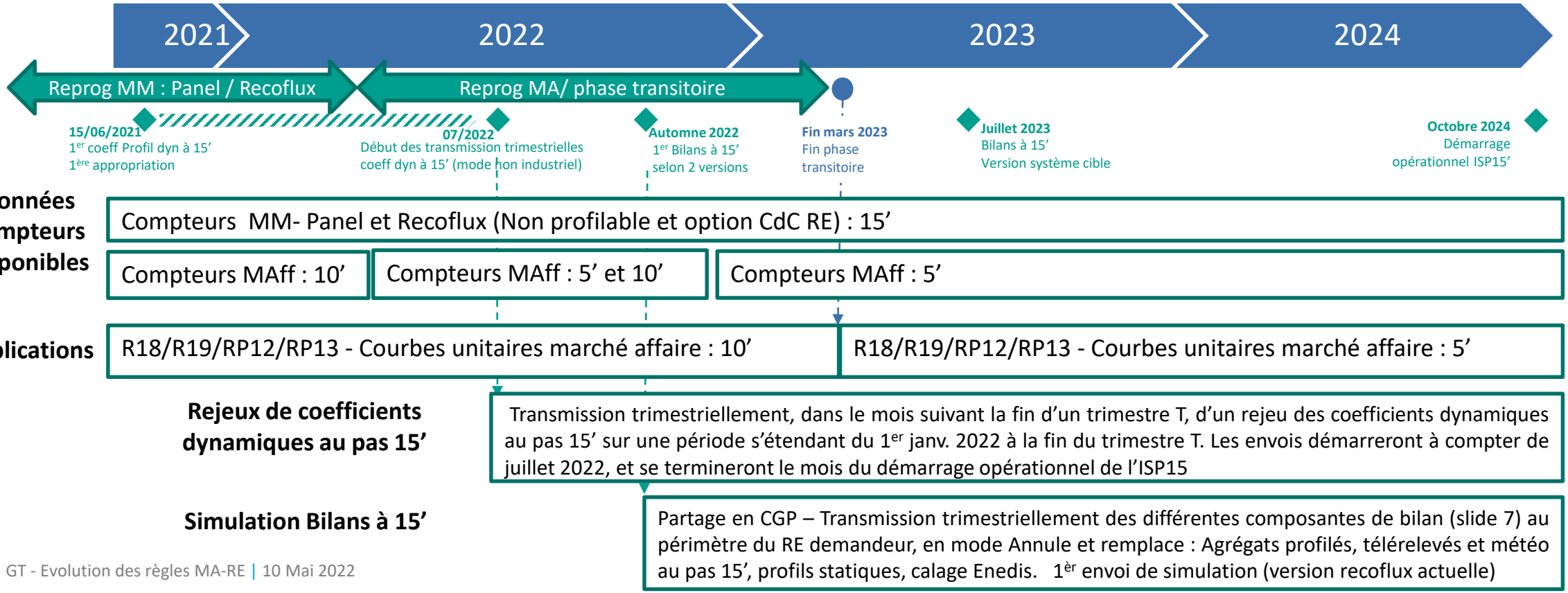
*** Données validées : données télérelevées, éventuellement corrigées, puis validées

Focus sur les données fournies par Enedis (1/2)

Timing de mise à disposition aux RE demandeurs des historiques

A partir de juillet 2022, mise à disposition trimestrielle des rejeux de coefficients de profilage dynamique au pas 15' sur une période s'étendant du 1er janvier 2022 à la fin du trimestre.
A partir de l'automne 2022, partage en CGP et mise à disposition trimestrielle des simulations de calcul de reconstitution des flux au pas 15' au périmètre du demandeur. Bilans déclinables en deux versions (règles actuelles / système cible).

Etablissement des historiques au pas 15' à partir des données de comptage 5' (Marché d'Affaire) et 15' (Marché de Masse) :



Focus sur les données fournies par Enedis (2/2)

Précisions complémentaires sur les données Enedis fournies et modalités de mise à disposition :

Eléments préparatoires fournis

- Coefficients de profils dynamiques calculés sur base de données panel à 15' issues des reprogrammations MM effectuées en 2021 (1er calcul diffusé le 15/06/2021 aux acteurs pour une 1ère appropriation)
- Coefficients statiques à 15' établis par post-traitement, en dédoublant les valeurs demi-horaires des coefficients de pseudo-rayonnement, de température ainsi que des coefficients bruts conformément aux règles.
- Agrégats de courbes de Bilans à 15' établis à partir de données à 5' (sur Marché d'Affaires) et 15' (sur Marché de Masse)

Les Modalités de mise à disposition précisées en CGP et GT Recoflux

- Les historiques de données Enedis démarrent en janvier 2022, en l'absence de données de mesure au pas 15' (ou à un pas compatible avec ce pas, des règles de conversion seront appliquées (cf. règles fournies en CGP N°60))
- Les historiques seront transmis aux RE qui en feront la demande
- Le canal d'envoi pour les données historiques Enedis servant au calage des modèles de prévision devrait être par mail et gérés manuellement.

3 Chantier 2 : Tests techniques

Organisation des tests : les grands principes

Principales étapes RTE

- Réalisation des développements dans les outils RTE entre fin 2022 et 2023
- Fourniture des spécifications détaillées en version draft des modifications des API fin 2022
- Démarrage des tests interconnectés côté RTE en 2023 au fil des livraisons
- Mise en place d'une plateforme de pré production dédiée au projet ISP15 (PFRFI3) et accessible en 2024 à l'externe

Tests acteurs

Objectif : **réaliser des tests techniques et fonctionnels avec les acteurs afin de s'assurer que les flux produits à la nouvelle granularité sont opérationnels** en deux temps :

Phase de préparation en T4 2023 avec définition lors d'ateliers conjoints RTE / acteurs :

- Du périmètre de test métier et technique
- Du planning de test et des contributeurs aux tests
- Des modalités techniques des tests : ouverture de flux, demandes d'accès à la plateforme

Phase d'exécution sur T1, T2, T3 2024

- Principe de tests conjoints RTE – acteurs d'environ 2 semaines / trimestre (à confirmer)
- Mise à disposition hors session de tests de la plateforme interconnectée

Organisation des tests : les grands principes

Principales étapes Enedis

- Guides R18/R19/RP12/RP13 déjà publiés
- Publication des guides des publications Recoflux BGC et prestations en S2 2022
- Suite aux analyses et confirmation de l'hypothèse de bascule un samedi, le format des flux actuels resterait inchangé en cible et compatible avec du pas 15', pas non plus de changement de canal de transmission coté Enedis

➔ **Proposition de mise en œuvre d'un dispositif de recette dans la continuité de l'existant : fourniture de fichiers exemples**

Publications Recoflux BGC et Prestations	Pas Actuel et Pas de rejeu RT19 à RT21	Pas cible
Bilans (S501/S502/S503/S505) - BGC (dest RTE)	30' 30'	15' 15'
Prestations RE de bilan anticipé et tendance de calage (S510+)	30'	15'
Courbes de charge des sites télérelevées agrégées par fournisseur ou par filière de production (S521)	30'	15'
Bilan inter GRD à RTE (S501) et aux ELD (S601)	30'	15'
Bilans Arenh *(nota : le pas d'échange entre GRDs et RTE en cours d'analyse)*	30'	GRD 15' 30' (CRE)
Données Météo (S705 à S708) & open data (Température, pseudo rayonnement)	30'	15'
Coefficients de profils dynamiques (S709) & open data (coefficients statiques et dynamiques et coeff dynamiques en J+1)	30'	15'

Publications courbes de mesures	Pas Actuel	Pas cible et rejeux après fin mars 2023
Courbes de mesures hebdo et mensuelles de consommation (flux R18 / R19) et de production (flux RP12 / RP13)	10'	5'

4 Chantier 3 : Organisation du déploiement en production

Stratégie de déploiement proposé : des bascules progressives

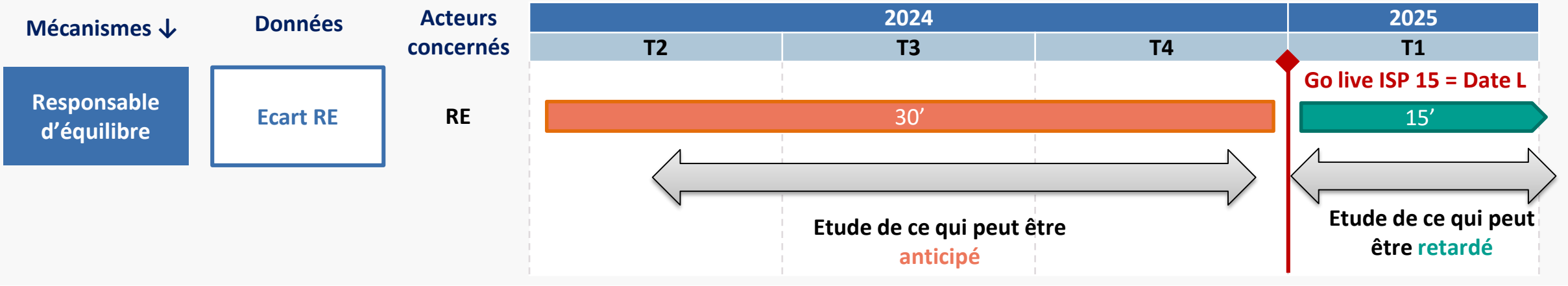
	Principes	Avantages	Inconvénients
Go Live « Big bang »	Mise en service à une date « L » du pas 15' dans l'intégralité des processus impactés	**Simplification de la coordination** et une seule date de bascule à retenir pour tous	**Un retard impacte toutes les MES** qui doivent être parfaitement synchronisées sur une date **Peu robuste** aux aléas
Mise en service progressive Orientation privilégiée	Déploiement successifs des évolutions du projet par processus ou association de processus	Permet de **lisser la charge** et de faire des passages au fil de l'eau par processus en **sécurisant le passage à l'ISP 15** tout en assurant la pérennité des fonctionnalités existantes	Davantage de **complexité**, nécessite une forte coordination **Plusieurs pas à gérer sur une période transitoire**

Pour les différents flux impactés par le passage à 15 minutes, réflexion menée pour évaluer la possibilité d'anticiper ou retarder la bascule du flux par rapport à la bascule de l'ISP

Date opérationnelle pour la bascule de l'ISP

La bascule de l'ISP correspond à la bascule de la granularité du calcul des écarts

- Au démarrage de la concertation, les acteurs ont exprimé une volonté d'utiliser la totalité de la dérogation
- Dans les règles MA-RE, cette bascule est matérialisé par la date L et l'ensemble des impacts ISP15 est positionné à cette date



Avec la stratégie de déploiement progressif, 2 options considérées pour la date L : 1er décembre 2024 ou 1er janvier 2025

Go live = 1er décembre 2024

- ✚ Sécurisation opérationnelle (disponibilité des équipes)
- ✚ Petite marge résiduelle par rapport à l'échéance du 1er janvier 2025

Go live = 1er janvier 2025

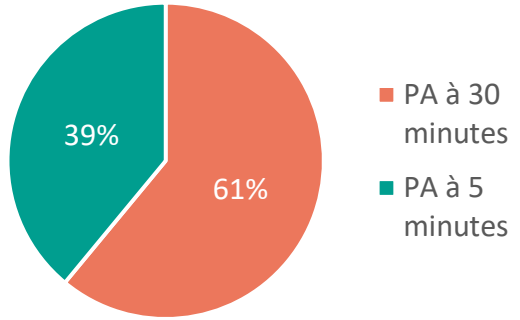
- ✚ Cohérent avec les dates de clôture comptable
- ✚ Lisibilité

Bascule du dispositif de programmation

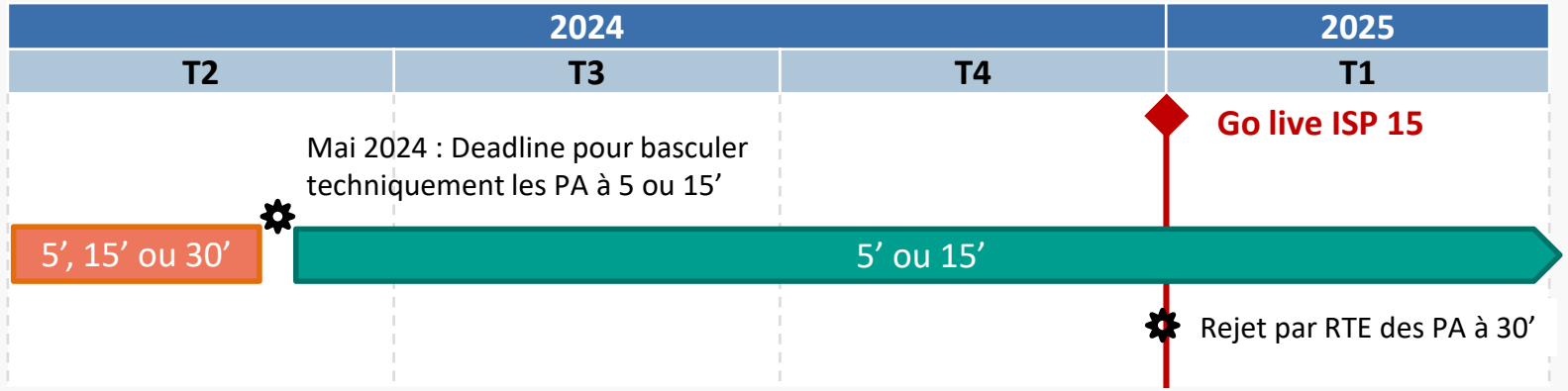
Actuellement :
- Résolution acceptée pour les Programmes d'Appel par EDP à 30, 15 ou 5 minutes *
- Guichets de déclaration des programmes toutes les heures : non impacté par ISP15 (projet 48/96g)

Proposition :
- **Anticipation de la bascule de la granularité du Programme d'Appel** à 5 ou 15 min **
  - Date proposée : **Mai 2024**
- Bascule technique de la résolution des PA réalisable dès à présent pour les acteurs, sans changer l'optimisation associée
- Préconisation RTE :
  - Profiter de cette évolution pour basculer directement de 30' à 5'
  - Faire évoluer la granularité par défaut des nouvelles EDP à 5'

Répartition des EDP par résolution de leur PA
Extract au 19.01.2022



Mécanismes ↓	Données	Acteurs concernés
Programmation (RTE)	Programme d'Appel (résolution)	RP



* pour Enedis, à 30 minutes
** pour Enedis, à 15 minutes avec une date de bascule restant à préciser

Bascule du mécanisme d'ajustement (1/2)

Actuellement :

- Offres spécifiques à 30' (plages de prix sur 6h et des CT/CUO à 30') : non impacté par ISP15 (projet 48/96g)
- Offres standard : non impacté par ISP15 (projet 48/96g)
- Pour les offres activées sur le MA par RTE :
  - Contrôle du volume réalisé à 5' (10' moyenné) à partir des cdc des sites à 10'
  - Détection de la défaillance sur un pas 30'
  - Calcul des indicateurs d'équilibrage (déséquilibre, tendance, PRE, …) à 30'

Proposition :

- **Anticipation du contrôle du volume réalisé** à 5' à partir des cdc des sites à 5'/15'
  - Date proposée **: Samedi 6 juillet 2024** [1er samedi de juillet]
- **Décalage de la détection de la défaillance** sur un pas 15'
  - Date proposée : **1er avril 2025**
- **Alignement, sur la bascule de l'ISP, du calcul des indicateurs d'équilibrage** à 15'

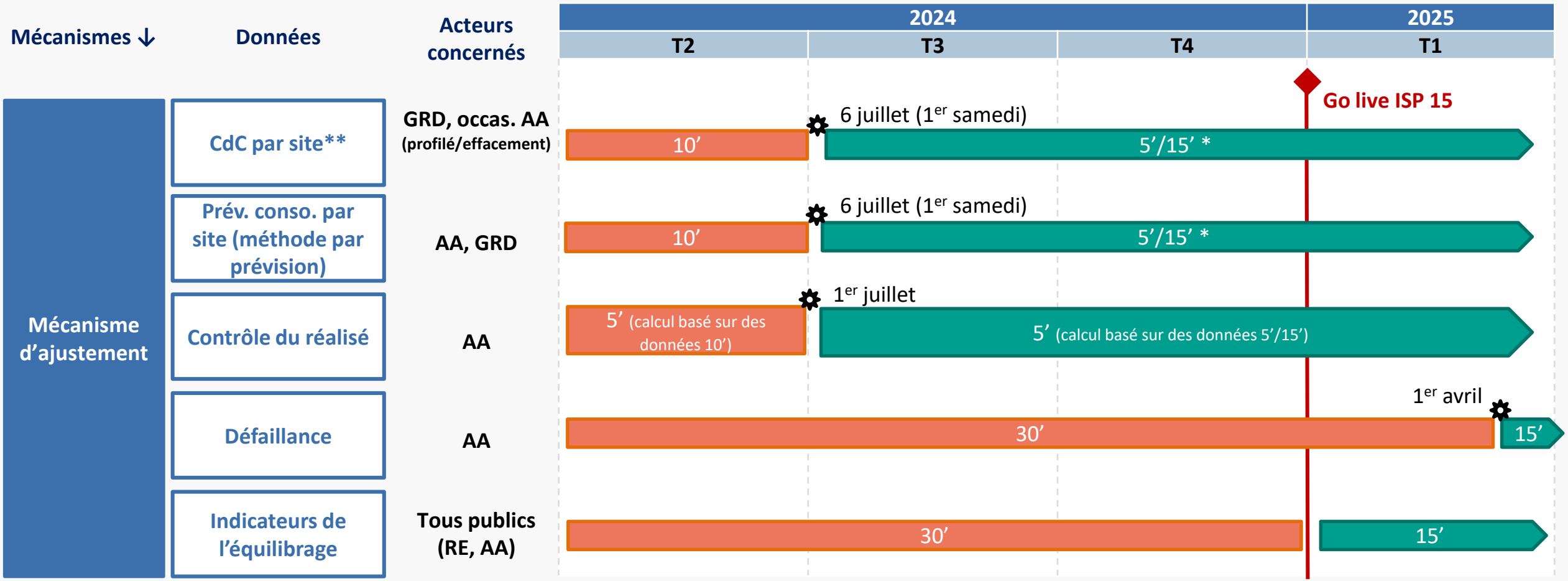
Motivations de la proposition :

- Bascule non directement liée à l'ISP
- Date alignée sur les semaines de l'énergie démarrant le samedi
- Sur exception jusqu'à la bascule ISP : possibilité d'accepter une granularité 30' dans les envoi de cdc

- Pas de sens à anticiper par rapport à l'ISP
- Peut être retardé si cela contribue à sécuriser/lisser la charge
- Bascule un 1er de mois pour être cohérent avec la facturation des ajustements du MA

- Cohérent avec le changement de pas de facturation des écarts de RE qui exploite le PRE

Bascule du mécanisme d'ajustement (2/2)



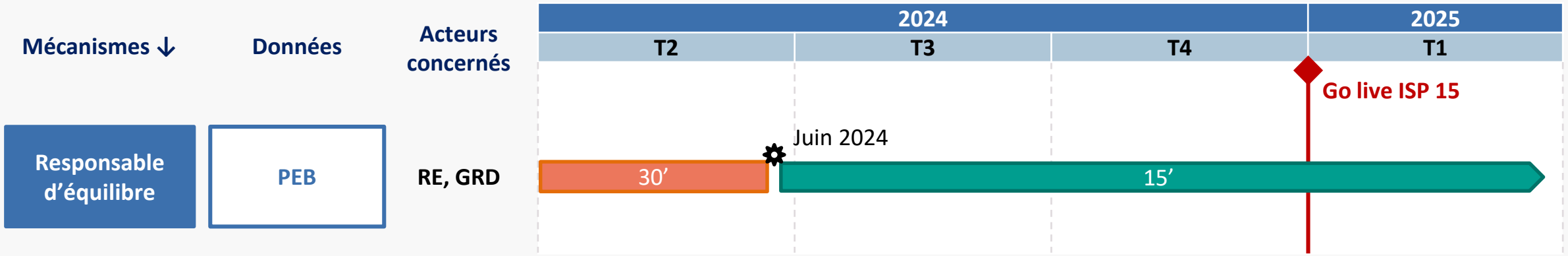
** CdC par site :
- Pour les GRD, les cdc sont transmises à 5 ou 15 min en fonction des sites
- Pour les AA, les cdc concernent le profilé et sont transmises à 15 min

* Par exception, entre le 6 juillet 2024 et jusqu'au Go live ISP15, possibilité pour les ELD et les AA de continuer à envoyer à RTE des CdC site et des Prev conso site à une granularité 10'

Bascule du service d'échange de blocs (PEB)

Actuellement :
- Programmation des échanges de blocs d'énergie entre RE à la résolution 30 minutes

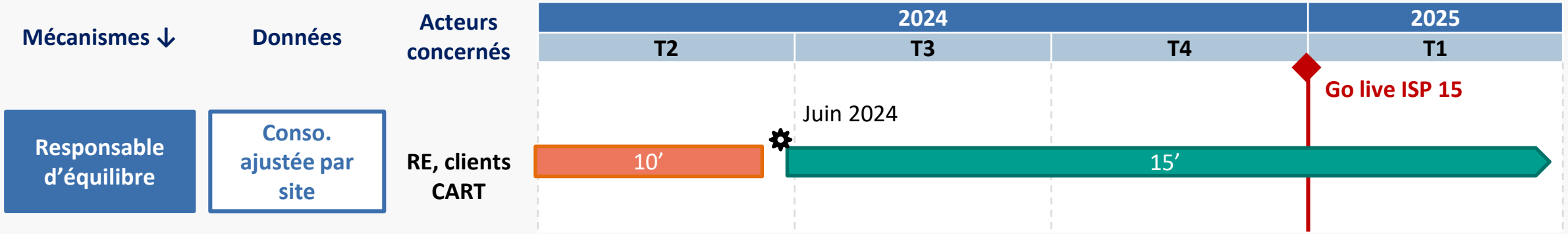
Proposition :
- **Anticipation du passage de la granularité des échanges de blocs (PEB RE-RE et NEB RE-site)** à 15 minutes
  - Date proposée : **Juin 2024**
- Conversion par RTE des PEB 15' en 30' pour intégration, entre juillet 2024 et la bascule de l'ISP, aux processus de calcul d'écart de RE à 30' et des calculs du mécanisme de capacité à 30'



Bascule de la consommation ajustée RPT

Actuellement :
- Calcul de la consommation ajustée RPT à 10 minutes

Proposition :
- **Anticipation du calcul de la consommation ajustée RPT** à 15 min
  - Bascule après le passage de la publication des Données Physiques de comptage à 5' prévu S1 2024
  - Date proposée : **Juin 2024**
- Conversion par RTE de la conso ajustée 15' en 30' pour intégration au calcul d'écart à 30' (comme actuellement avec la conso ajustée 10 min), entre juillet 2024 et la bascule de l'ISP



Bascule de la reconstitution des flux (1/2)

Proposition qui sera partagée également en CGP

Actuellement :
- Calcul des BGC pour chaque RE par les GRD et calcul de reconstitution des flux sur le RPD pour chaque RE par RTE à 30'
- Postes sources à 30'

Proposition :
- **Anticipation du passage de la reconstitution des flux** à 15' :
  - ✓ BGC transmis par les GRD basculés à 15'
  - ✓ Interfaces et publications, côté GRD et RTE, associées à la reconstitution des flux basculées à 15' (yc les données d'API)
  - ✓ Conversion par RTE des BGC 15' en 30' pour intégration au calcul d'écart à 30', entre le 5 octobre 2024 et la bascule de l'ISP
  - Date proposée : **samedi 5 octobre 2024** [1er samedi d'octobre]
- **Anticipation de la fusion des processus écarts et recotemp** (date O)
  - Date proposée : **samedi 5 octobre 2024**
- **Anticipation des publications postes source** (RTE, inter GRD) à 15'
  - Date proposée : **samedi 5 octobre 2024**
  - Possibilité d'anticiper plus

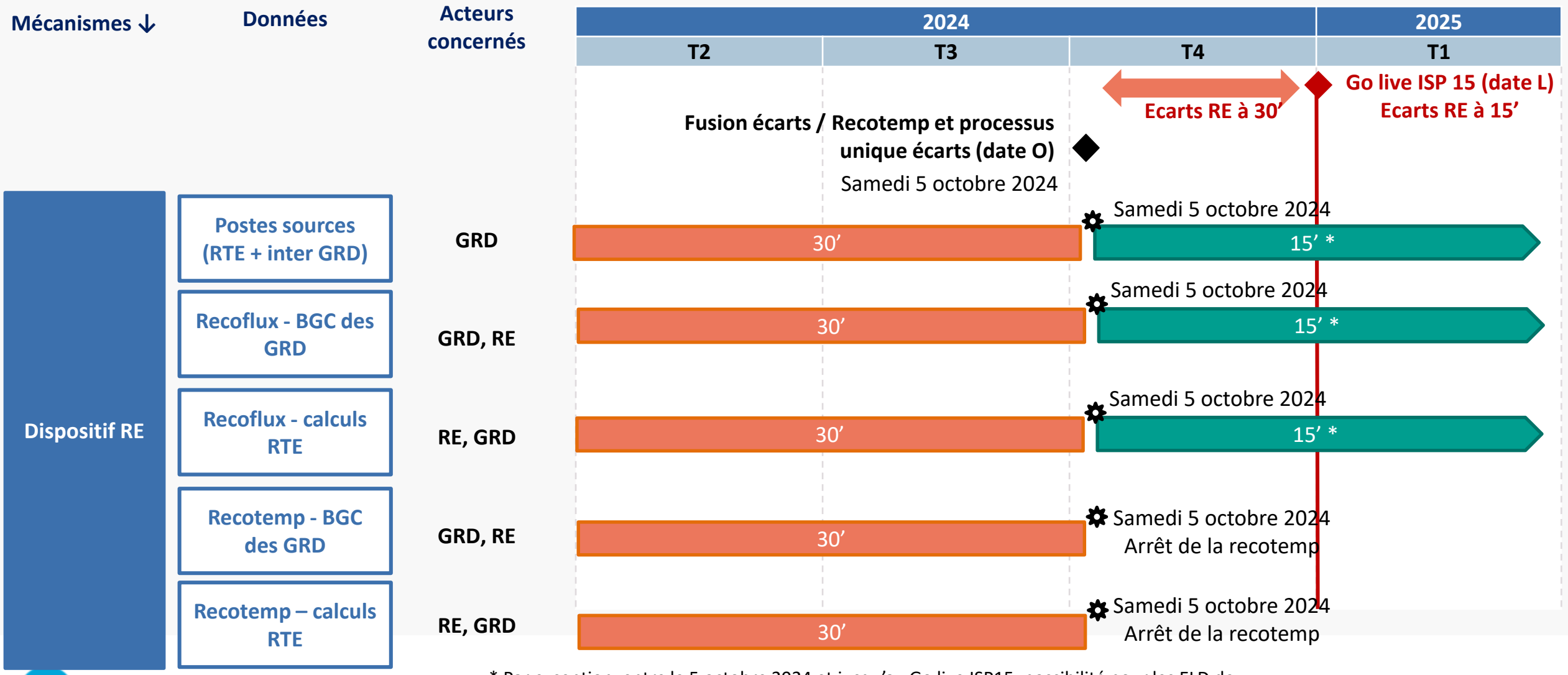
Motivations de la proposition

- Aligné avec la délibération CRE qui rappelle que la date L ne doit pas intervenir après le 01/01/2025
- Répond à la demande formulée par plusieurs acteurs de sécurisation et de « lissage » du démarrage
- Permet de fournir une vraie visibilité pendant le processus hivernal de la vision à 15', sans pour autant traduire cette finesse dans les processus de calcul d'écart tout de suite, évitant toute pénalisation des acteurs avant le go live du 1er janvier
- Cohérent avec les calculs et publications actuelles effectués sur des périodes démarrant un samedi. Ce choix permet des simplifications (maintien des formats de flux actuels permettant d'éviter le multi-pas sur la semaine de bascule)
- Permet de sécuriser une partie des bascules SI en dehors de la période de fin d'année (coût -- / évitement d'astreintes des équipes opérationnelles)
- Sur exception jusqu'à la bascule de l'ISP : possibilité pour les ELD de conserver une granularité 30' dans les envois de BGC et flux inter-GRD

- Cohérent avec une bascule au plus tard en même temps que les BGC GRD
- Bascule un samedi (en lien avec les calculs BGC)

Bascule de la reconstitution des flux (2/2)

Proposition qui sera partagée également en CGP

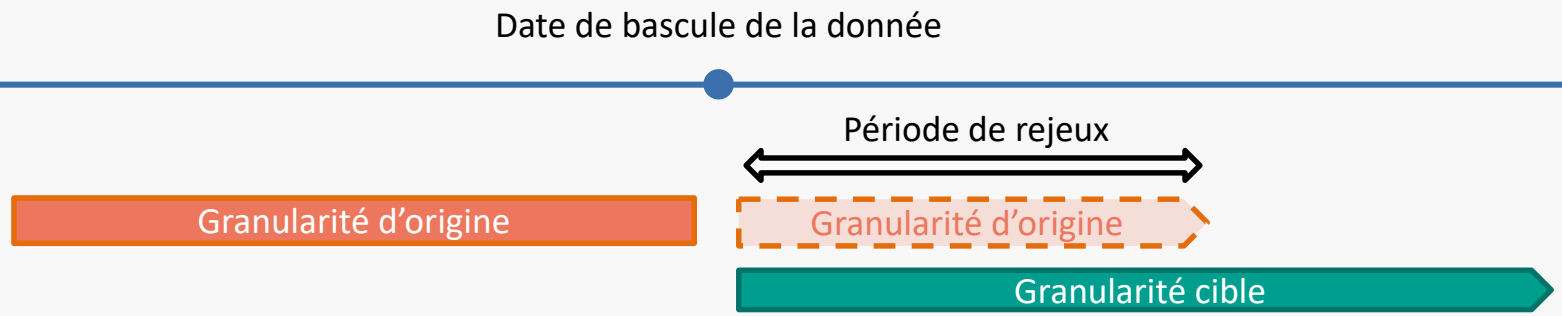


* Par exception, entre le 5 octobre 2024 et jusqu’au Go live ISP15, possibilité pour les ELD de continuer à envoyer à RTE des BGC et des flux inter GRD à une granularité 30’

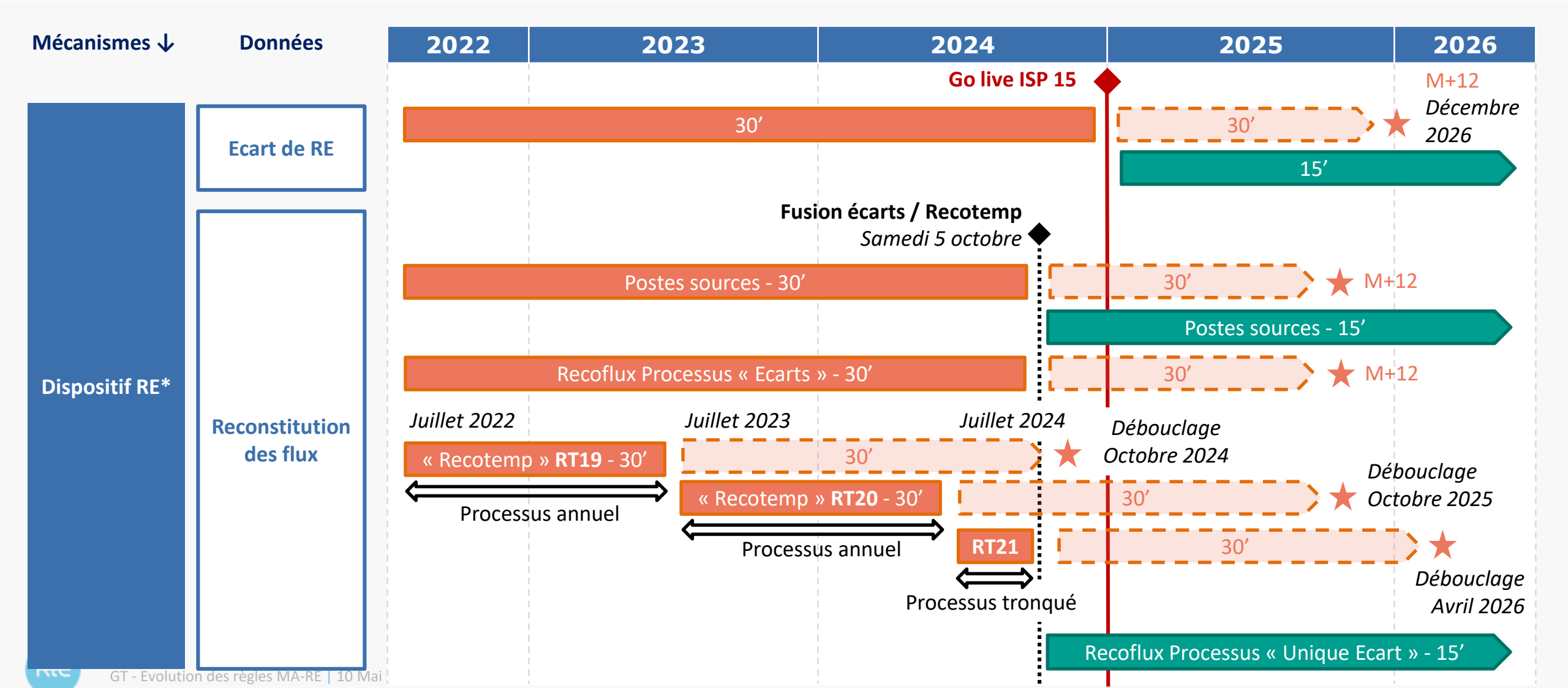
5 Phase 4 : Gestion des rejeux

Gestion des rejeux : rappel des grands principes

- Calcul et publication à la **granularité en vigueur à la date à laquelle la donnée fait référence** (= date d'application de la donnée)
  - Date d'application de la donnée < date de bascule à 15 minutes de la donnée => **granularité d'origine**
  - Date d'application de la donnée > date de bascule à 15 minutes de la donnée => **granularité cible**
  - *Ex : pour une date de bascule du calcul des écarts de RE au 1er janvier 2025, un écart de RE concernant le 22 décembre 2024 est corrigé le 12 janvier 2025. Il est donc republié à la granularité d'origine (30 minutes)*
- Pour une date d'application de la donnée, publication à **une seule granularité**
- Pour les **données marché, fonctionnement identique** sur les rejeux entre RTE et Enedis
- Pour les **données comptage**, **principe retenu par RTE différent** de la solution Enedis : Enedis prévoit de publier les données au pas 5 min après la date de bascule quelque soit la date de la mesure

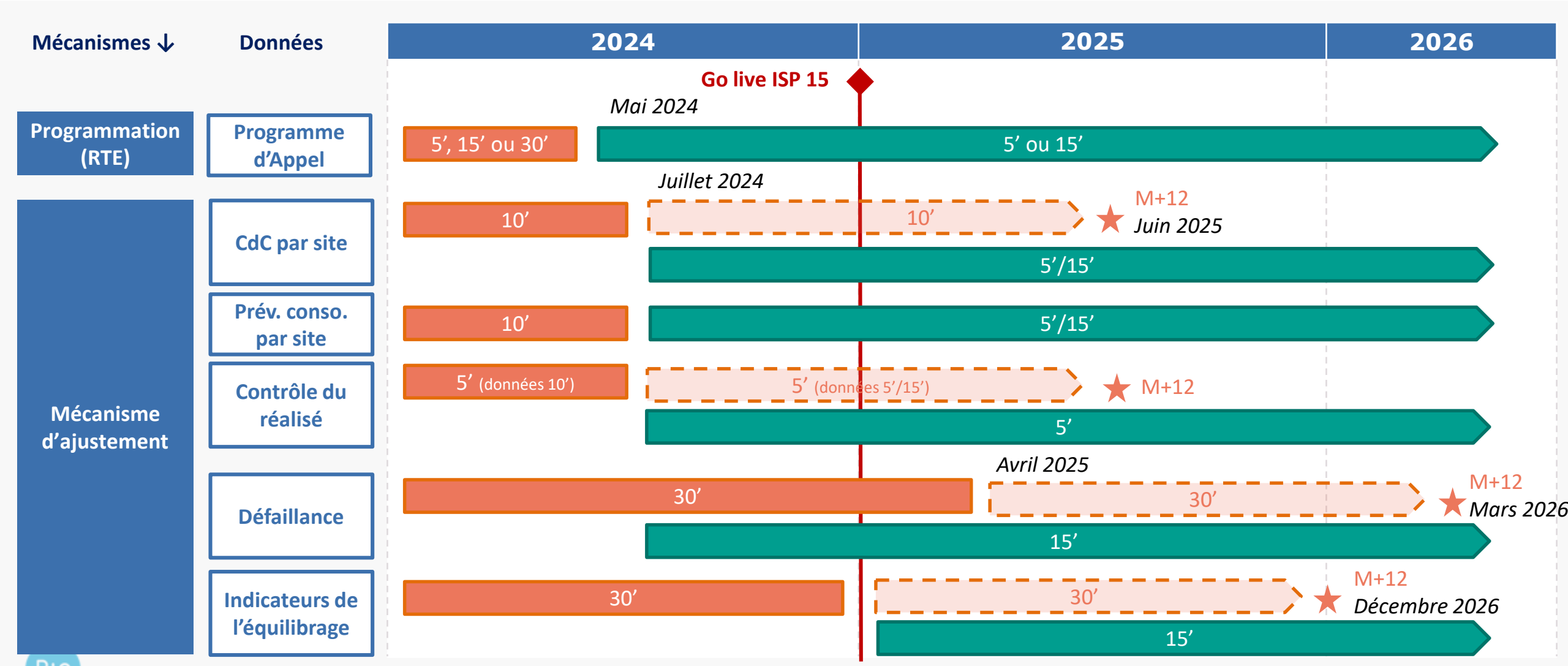


Rejeux pour les écarts et la reconstitution des flux



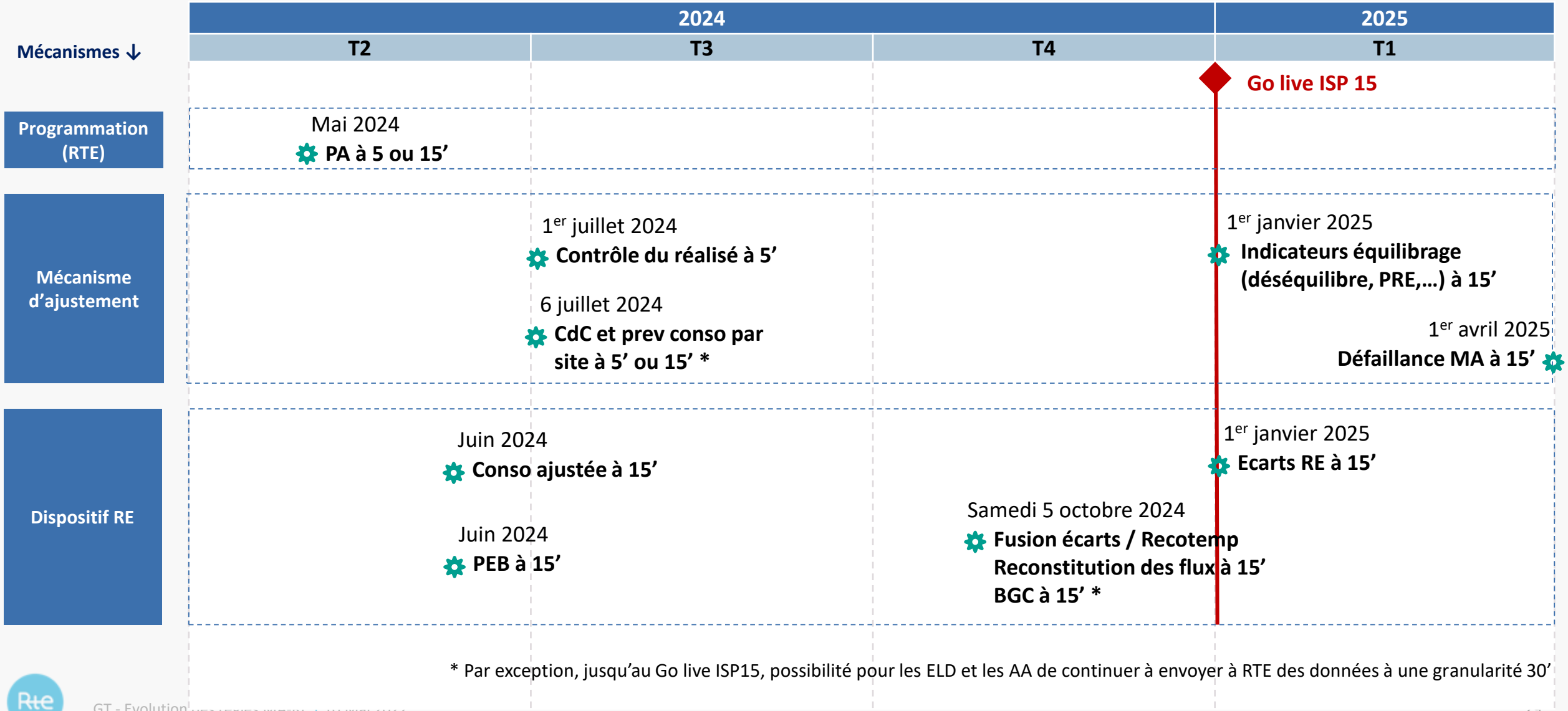
* Le détail des rejeux pour le service d’échanges de bloc (PEB) et la consommation ajustée RPT est disponible en annexe

Rejeux pour le mécanisme d'ajustement



6 Macro-planning récapitulatif des orientations discutées

Récapitulatif du scénario de déploiement envisagé côté MA-RE



* Par exception, jusqu'au Go live ISP15, possibilité pour les ELD et les AA de continuer à envoyer à RTE des données à une granularité 30'

Prochaines étapes

- **Retour attendu sur ces 1ères orientations d'ici le 20 juin sur les BAL RTE ISP15** rte-isp15@rte-france.com **et/ou Enedis** nedi-isp15-pilotage@enedis.fr pour alimenter la suite de la concertation

- Partage dans les autres instances de concertation, en vue d'une synthèse dans un prochain GT ad hoc ISP15

- Prochain atelier technique ISP15 en S2 2022 pour approfondir les impacts SI et opérationnels



Des questions ou propositions sur le passage de l'ISP à 15 minutes ?
BAL RTE : rte-isp15@rte-france.com
BAL Enedis : nedi-isp15-pilotage@enedis.fr

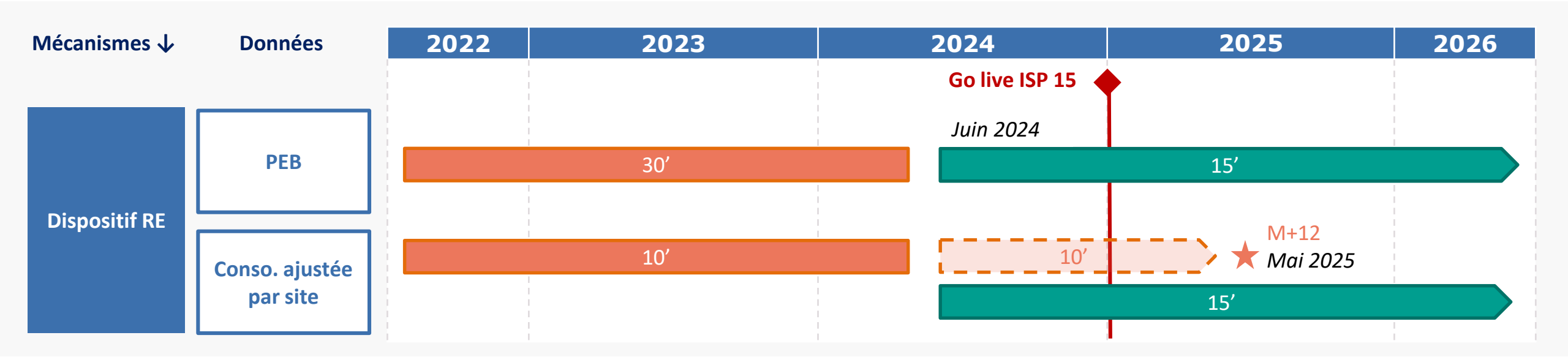
Le réseau de transport d'électricité

Merci

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Annexes

Rejeux pour les PEB et la consommation ajustée RPT



Annexe : Evolution des interfaces SI entre RTE et les acteurs de marché à horizon ISP15

Focus sur le mécanisme d’ajustement et le dispositif de responsable d’équilibre

Présentation des impacts

Une présentation par type d'acteur :
- Données publiques
- GRD
- Responsables d'équilibre (RE)
- Acteurs d'Ajustement (AA) et Responsables de Programmation (RP)

Légende :

Données envoyées par les GRD à RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
		5',15'	RAS	RAS

Correspondance avec l'interface citée dans les modalités transitoires

Interface Acteur => RTE
En couleur = modification par rapport à la situation actuelle

Données publiées par RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
5		**15'**	RAS	**Ajout balise résolution en sortie d'API**

Correspondance avec l'interface citée dans les modalités transitoires

Interface RTE => Acteur
En couleur = modification par rapport à la situation actuelle

3.1 Impacts sur les données publiques RTE

Impacts sur les données publiques RTE

Dispositif RE

Données publiées par RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Reconstitution des flux RPD « écart » • Portail Service RTE: Page « Dispositif Responsable …e » onglet Reconstitution des flux RPD rubrique …s écart, module de téléchargement • Portail Data: API Bre Imbalance Reconstitution,ressources: national_reference_load_curves, national_profiling_imbalances, national_alignment_coefficients, additional_national_alignment_coefficients, national_pds_load_curves	**15'**	RAS	**Enrichi suite à la fusion Ecart-RT**
2	Reconstitution des flux RPD « RT » • Portail Service RTE: Page « Dispositif Responsable …e » onglet Reconstitution des flux RPD rubrique …s écart rubrique Réconciliation temporelle • Portail Data: API Bre Temporal Reconciliation, ressource : temporal_reconciliations	**Fin du flux après dernière RT en 2026**		

Recoflux - calculs RTE

Recotemp – calculs RTE

Impacts sur les données publiques RTE

Equilibrage

Données publiées par RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
3	Capacité d'Equilibrage: Réserves contractualisées, offres activées, besoin RTE • Portail Service RTE: Module de Téléchargement, Page « Capacité d'équilibrage » onglets Réserves contractualisées, Energie d'Equilibrage activée, Besoin de RTE pour la réserve* • API Balancing Capacity ressource: daily_procured_reserve, tso_need_for_procured_reserves ,API Balancing Energy, ressources volumes_per_energy_type, prices	**15'**	RAS	**Ajout balise résolution en sortie d'API**
4	Equilibrage: Déséquilibre, Prix, Volume par motif, DMO et Domin, Volume par type d'énergie • Portail Service RTE: Page « Equilibrage » onglet Equilibrage,Volume par motif,Volume par type d'offre,DMO, Téléchargement • API Balancing Energy ressources: volumes_per_reasons, volumes_per_energy_type, imabalance_data, prices, volumes_per_entity_type, lead_times	**15'**	RAS	**Ajout balise résolution en sortie d'API**

Indicateurs de l'équilibrage

Indicateurs de l'équilibrage

**non disponible dans le module téléchargement*

3.2 Impacts pour les GRD

Impacts pour les GRD

Mécanisme d'ajustement

Données envoyées par les GRD à RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Courbe de charge des sites RPD d'injection et de soutirage (pour le calcul du volume réalisé)	**5',15' ***	RAS	RAS

CdC par site

Données envoyées par RTE aux GRD				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Liste des prévisions MA par GRD (en lien avec la tion du calcul du RMC	**5',15' ****	RAS	RAS
2	Puissance réalisée pour les sites de soutirage au modèle corrigé	**15'**	RAS	RAS

Prév. conso. par site

Contrôle du réalisé

* Pas 5 minutes : sites HTA et BT de puissance supérieure à 36 kVA / Pas 15 Minutes : sites BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

** Pas 5 minutes : sites raccordés sur le RPT et, pour les sites raccordés sur le RPD, sites HTA et BT de puissance supérieure à 36 kVA / Pas 15 Minutes : pour les sites raccordés sur le RPD, sites BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Impacts pour les GRD

Dispositif RE – Reconstitution des flux RPD

Données envoyées par les GRD à RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Courbe de charge RE-GRD: C01 à C04 et production pour le é)	**15'**	**RMC** /!\pour rejeux des données antérieur à fusion ,canal mail conservé au pas 30'	RAS
2	Courbe de charge des Pertes : C05 (pertes sur le	**15'**	**RMC** /!\pour rejeux des données antérieur à fusion ,canal mail conservé au pas 30'	RAS
3	Courbe de charge inter GRD : C07,C08 (flux inter-GRD)	**15'**	**RMC** /!\pour rejeux des données antérieur à fusion ,canal mail conservé au pas 30'	RAS
	ge RE-GRD pour RT : C01T à C04T	**Fin du flux avec la dernière RT en 2026** /!\pour rejeux des données antérieur à fusion, canal mail conservé au pas 30'		
5	Chronique d'activation de flexibilité distribué par RE-	15'	RAS	RAS

Recoflux - BGC des GRD

Recoflux - BGC des GRD

Recoflux - BGC des GRD

Recotemp - BGC des GRD

Recotemp - BGC des GRD

Impacts pour les GRD

Dispositif RE - Reconstitution des flux RPD

Données envoyées par RTE aux GRD				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Données du RPD phase « écart » (GRD): Courbes C01 à C05, C12E,C13E,C14E • Portail Service RTE: service privé « Télécharger les données phase « écarts» » • Portail Data : API Big Dso Reconstitution, ressource data	**15'**	RAS	**Enrichi avec la fusion Ecart-RT**
2	Données du RPD phase « RT » (GRD): Courbes C01T à C04T, C12T, C30T • Portail Service RTE: service privé « Télécharger les données phase réconciliation temporelle » • Portail Data : API Big Dso Reconciliation, ressource data	**Fin du flux après dernière RT en 2026**		

Recoflux - calculs RTE

Recotemp – calculs RTE

Impacts pour les GRD

Dispositif RE – PEB / Synchrones RTE

Données envoyées par RTE aux GRD				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
PEB	PEB matchés	**15'**	**RMC**	RAS
4	Courbes de charge agrégées par poste source : C06,C06C,C06P,C07,C08,C20 RTE: service privé « Télécharger les courbes gée de postes sources » PI Big Substations ressources pds_data,	**15'**	RAS	RAS
5	Courbes de charges agrégées de postes sources	**Suppression du canal mail à horizon ISP15**		

Postes sources (RTE + inter GRD)

Postes sources (RTE + inter GRD)

En plus du changement de granularité, l'ensemble des données échangées par mail, migreront vers un canal RMC à horizon ISP15

3.3 Impacts pour les RE

Impacts pour les RE

PEB

Données envoyées par les RE à RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	PEB élémentaires API PEB, ressource schedule_document	**15'**	RAS	RAS

PEB

Données envoyées par RTE aux RE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Publication bilan API PEB, ressource status-request	**15'**	RAS	**Suppression des données déclaratives du fichier sauf les PEB**
2	Anomaly et confirmation report API PEB, ressource status-request	**15'**	RAS	RAS
3	PEB RE-Site* API Prime Supply ressource supplier_data	**15'**	**Modification url**	**Format xml maintenu , modif d'une balise éventuellement**

PEB

PEB

** Ce service s'adresse également aux clients CART*

Impacts pour les RE

Données déclaratives et NEBEF

Données envoyées par RTE aux RE				
n°	Données concernées	Pas	Canal cible	Format cible
3	Données déclaratives et NEBEF (Interconnexions, Bourse, NEB, NEBEF, ARENH, Pertes) • Portail Service : service privé Télécharger vos données déclaratives et NEBEF • Portail Data: API Prime position, ressources: data , interconnection_data Le démantèlement du service « Té… vos données déclaratives et NEBEF… l'API Prime Position (prévu autour de S2 2023) sera concerté en GT MA-RE **Sans objet** *Autres mécanismes* **PEB**	**15'**	• **Données déclaratives d'Interconnexion *(déjà disponible)*** *Canal → Portail service:* *service privé Télécharger vos données déclaratives et NEBEF renommé en « Télécharger vos données d'Interconnexion »* *Format → .csv* *Canal → Portail Data: API Prime Schedule Exchange, ressource interconnection_data Format → .csv* • **Données déclaratives Chroniques Achat/Vente, Perte, Arenh et Effacement maille RE (date prévisionnelle mi 2022)** Canal → Portail Service Données ajoutées au service existant « Visualiser les écarts valorisés » Format → .csv • **Effacement maille EDE (fin T1 2023, à confirmer)** Canal → RMC , Format → .csv • **Données déclaratives PEB RE validés *(déjà disponible)*** Canal → Portail Data, API PEB ,Format → .xml	

Impacts pour les RE

Reconstitution des flux RPD/ Equilibrage

Données envoyées par RTE aux RE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Données du RPD phase « écart » (RE) : Courbes C01 à C05, C12E,C13E,C14E • Portail Service RTE: Service privé Télécharger les données du …e « écart » (RE) • …ta: API Big Bre Reconsitution, ressource data	**15'**	RAS *Pour Portail Data modalité d'appel de l'API à étudier*	**Enrichi avec la fusion Ecart-RT**
2	Données du RPD phase « RT » (RE) : Courbes C01T à C04T, C12T,C30T • …rvice RTE: Service privé Télécharger les données du …e de réconciliation temporelle (RE) • …ta: API Big Bre Reconciliation, ressource data	**Fin du flux après dernière RT en 2026**		
3	Données d'équilibrage (ajustement, réserve primaire, réserve secondaire) au fil de l'eau • Portail Service RTE: Service privé Visualiser les données …l'eau …ed Balancing, ressources …alancing_per_entity, reserves_per_brp reserves_per_entity	**15'**	RAS	RAS

Recoflux - calculs RTE

Recotemp – calculs RTE

Indicateurs de l'équilibrage

Impacts pour les RE

Ecart RE / Consommation ajustée des sites RPT

Données envoyées par RTE aux RE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
4	Ecarts Valorisés: Ecart aux différentes échéances de facturation et Ecart RT avec l'écart positif, l'écart négatif, la valorisation vice RTE: Service privé Visualiser les écarts a: API Big Imbalance , ressource data	**15'**	RAS	RAS
5	Consommation ajustée et de production vice RTE: Service privé Visualiser les données de ation ajustée et de production a: API Big Adjusted , ressource details	**15'**	RAS	RAS

Ecart RE

Conso. ajustée par site

3.4 Impacts pour les Acteurs d’ajustement (AA) et les Responsables de Programmation (RP)

Impacts pour les AA et RP

Mécanisme d'ajustement / Programmation

Données envoyées par les AA et les RP à RTE				
n°	Données concernées	Pas	Canal	Format
1	Courbes de charges des sites de soutirage profilés (en cas de données des GRD avec des caractéristiques antes pour la certification des effacements sur *(AA)* RMC	**15'**	RAS	RAS
2	Prévisions de consommation (pour la méthode par n de consommation du calcul du volume *(AA)* RMC	**5',15' ***	RAS	RAS
3	Re-prévisions de consommation (pour la méthode par prévision de consommation du calcul du volume *(AA)*	**5',15' ***	RAS	RAS
4	Programme d'appel *(RP)* web	**5',15'**	RAS	RAS

CdC par site

Prév. conso. par site

Prév. conso. par site

Programme d'Appel (résolution)

s sur le RPT et, pour les sites raccordés sur le RPD, sites HTA et BT de puissance supérieure à 36 kVA / Pas 15 Minutes : pour les sites raccordés sur le RPD, sites BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA